

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

**Arrêté du 24 avril 2023**

**portant nomination à la présidence des commissions paritaires nationales du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat créées par la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers**

NOR : ECOI2303938A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers ;

Vu le décret n° 2009-37 du 12 janvier 2009 relatif à la direction générale des entreprises ;

Vu le décret n° 2022-1016 du 20 juillet 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction générale des entreprises ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2023 portant nomination (administration centrale),

**Arrête :**

## **Article 1er**

M. Geoffroy CAILLOUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services à la direction générale des entreprises, est nommé président de la commission paritaire nationale du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie, et président de la commission paritaire nationale du personnel administratif des chambres de métiers et de l'artisanat, en qualité de représentant du ministre de tutelle.

## Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 avril 2023

La ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général des entreprises,

T. COURBE